



Procès-verbal  
de la réunion de conseil municipal  
du Vendredi 6 Mai 2022

**Présents :** Valère HIS, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Arnaud NICOLLE, Marie-Thérèse THIERRY, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Dimitri BESNE, Amélie DANTAN

**Absents excusés :**

Aline SCHRAEN, Carole MORETTI (pouvoir donné à Valère HIS,) Samuel CRAMILLY, Isabelle LEFEVRE, Stéphane DÉCUYPÈRE, Cédric GODALLIER

**Secrétaire de séance :** Arnaud NICOLLE

**Étaient également présents :** Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Remboursement de l'association Activités Féminines pour la participation à Octobre Rose
3. Vidéoprotection : validation du dossier de consultation et lancement de la consultation des entreprises
4. Création d'une régie municipale
5. Décision modificative au budget
6. Validation du devis pour le fauchage pour l'année 2022
7. Demande d'installation d'un foodtruck
8. Avenant au règlement de location des salles
9. Informations diverses :
  - a. Arrêt Filo'r rue d'Andouville
  - b. Planning chantier combles Mairie

## 1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu de la séance du 8 avril 2022 à l'unanimité.

## 2. REMBOURSEMENT DE L'ASSOCIATION ACTIVITÉS FÉMININES POUR LA PARTICIPATION A OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire explique que pour la Commune a fait appel à l'association Activités Féminines de Saint-Paër pour la décoration de la place pour la manifestation Octobre Rose en 2021.

Monsieur le Maire précise qu'un accord avait été donné pour que la Commune paye les fournitures. Cependant, l'association ayant réglé les factures, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son accord pour rembourser les frais engagés à hauteur de 343,21€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le remboursement de 343,21€ pour remboursement des frais.

## 3. VIDEOPROTECTION : VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Dans la continuité du dossier de la vidéoprotection, Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que le dossier de consultation des entreprises est en cours de finitions et qu'il faut l'accord du Conseil pour mettre en ligne le marché. Dans le calendrier prévisionnel établi par le Cabinet AMBRE, il est convenu que le marché sera en ligne du 23 mai au 23 juin.

Les membres du Conseil Municipal valident le lancement de la consultation à l'unanimité.

## 4. CRÉATION D'UNE RÉGIE MUNICIPALE

Monsieur le Maire explique que pour la bonne gestion des manifestations organisées par la Commune avec une participation financière des administrés, il est nécessaire d'étendre les recettes encaissables par la régie municipale.

Monsieur le Maire annonce que toutefois, les locations de salles ne sont pas concernées.

Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition à l'unanimité.

## 5. DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Monsieur le Maire explique que suite au vote du budget Communal, la trésorerie de Maromme-Déville demande une décision modificative au budget comme suit :

<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
c/001	101 526,71 €
2115 Provisions Batiment peri scolaire	-27 000,00 €

2152 Provision fonds de concours Voirie Métropole	-26 970,17 €
2156 Matériel et Outillage d'incendie et de défense civile	-155 441,40 €
21568 Autre matériel et Outillage d'incendie et de défense civile	155 441,40 €
<b>Total</b>	<b>47 556,54 €</b>
Recettes	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	47 556,54 €
<b>Total</b>	<b>47 556,54 €</b>

Les membres du conseil municipal valident cette décision modificative à l'unanimité.

## 6. VALIDATION DU DEVIS POUR LE FAUCHAGE POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DUPARC pour 2 passages en 2022. Le devis est de 5 007,40€HT soit 6 008,88€ TTC. Le prix a augmenté depuis l'année dernière, mais cela se justifie par l'augmentation des tarifs des carburants.

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas demandé de devis à d'autres entreprises, Monsieur DUPARC étant le prestataire depuis plusieurs années.

Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition à l'unanimité.

## 7. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FOODTRUCK

Monsieur le Maire explique avoir été approché par l'entreprise NORMA BREIZH pour une implantation de leur foodtruck de crêpes et galettes sur la place.

L'entreprise propose de venir le mercredi soir à partir de 18h30, jour de fermeture du bar épicerie pour limiter la concurrence.

Ils disposent également de tables et chaises permettant de faire office de terrasse.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

## 8. AVENANT AU RÈGLEMENT DE LOCATION DES SALLES

Monsieur le Maire évoque les difficultés de la Trésorerie de Maromme à envoyer les titres de locations des salles rapidement. En ce moment, les chèques de cautions sont renvoyés avant d'obtenir le paiement des locations. Pour ne pas subir d'impayés, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'article 5 la mention suivante : « Les cautions seront restituées après réception du paiement intégral ou dans un délai de 3 mois, dans la mesure où aucune dégradation, vol ou autre n'aura été constaté. Pour les associations, le délai est porté à deux mois après la location de la salle ».

Monsieur le Maire précise qu'à partir du lundi 9 mai, un courrier cosigné par lui-même et Madame Marie-Thérèse THIERRY, conseillère déléguée à la gestion des salles communales

sera présenté à chaque locataire pour les prévenir de ce nouveau mode de fonctionnement.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, Monsieur le Maire propose également de porter la mention suivante à l'article 11 : « Pour des raisons de sécurité, il est interdit de dormir dans les salles ».

Les membres du Conseil Municipal valident ces propositions à l'unanimité.

## 9. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'arrêt Filo'r demandé rue d'Andouville a été refusé par les services de la Métropole Rouen Normandie au motif que les véhicules n'ont pas la place de faire demi-tour sans la réalisation de travaux coûteux.
- ❖ Concernant les combles de la Mairie, Monsieur le Maire indique que les travaux débuteront le 2 juin et que selon le calendrier prévisionnel, ceux-ci se termineront en Octobre.

La séance est levée à 19h.

Le Maire,  
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,  
Arnaud NICOLLE,

Carole MORETTI,

Amélie DANTAN,

Wilfried DURIEU,

Bénédicte GODARD,

Samuel CRAMILLY,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Dimitri BESNE,

Marie-Thérèse THIERRY,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Stéphane DÉCUIPÈRE,

Cédric GODALLIER,